LIGUE CAMEROUNAISE DES DROITS DE L'HOMME
POUR LA DEFENSE DES LIBERTES FONDAMENTALES ET DU PLURALISME

- Membre affilié à la F.I.D.H. accréditée auprès de la Commission de l'O.U.A et de l'O.N.U.
- Membre Fondateur de l'Union Interafricaine des Droits de l'Homme.
- Membre de l'Association Internationale des Juristes et des Avocats-Experts-Consultants en Droits de l'Homme.

Présidents d'Honneur à titre posthume :
Dr. Félix MOUMIE **Rubens UM NYOBE**
Ernest OUANDIE **Afana OSSENDE**
Abel KINGUE **Monseigneur Albert NDONGMO**

COUR PENALE INTERNATIONALE

MODE D'EMPLOI

Le tableau de la Ligue Camerounaise des Droits de l'Homme d'identification des matières et des peines qualifiées de crimes relevant de la Cour Pénale Internationale commis par les régimes politiques et sociaux au pouvoir en Afrique.

Pour une pédagogie de mise en accusation des bourreaux et autres dictateurs assassins génocidaires et leurs complices au pouvoir en Afrique.

MODE D'EMPLOI

La mission des mouvements et organisations de défense des libertés fondamentales contre l'impunité, la corruption, la dictature, les assassinats, les crimes de génocides, les viols et trafics d'enfants, l'esclavage des mineurs, les fraudes électorales, la malgouvernance intransparente, les vols et détournements des biens publics, le bradage des richesses nationales (forêts, terres, pétrole, or, manganèse, gaz, diamants, transports aériens, maritimes et terrestres, produits agricoles : café, cacao, arachides, maïs, bananes, huile de palme, caoutchouc, les fruits de la mer : pêches, poissons, etc….)

Le devoir des ONGs de défense des Droits de l'Homme est de :

➞ **Suivre au jour le jour les comportements des pouvoirs, tous dirigeants confondus, vis à vis des intérêts sociaux et de la gestion des biens publics conformément aux lois de la démocratie pluraliste, transparente, alternante, caractéristiques de la bonne gouvernance.**

Il suit de là que chaque organisation nationale exige la mise en place par l'Etat des instruments des mécanismes de contrôle démocratiquement élaborés tels que :

- un code électoral, premier élément fondamental pour le jeu démocratique,
- un observatoire des libertés et des Droits de l'Homme,
- le pluralisme de l'information par le respect de la liberté d'expression, de réunion, de communication, de circulation et d'opinion.

A partir de cet arsenal, les ONGs de défense des Droits humains et des Libertés fondamentales auront la mission facile de l'éducation et de la sensibilisation de la population aux règles et aux mécanismes de la démocratie citoyenne et participative dans chaque pays concerné.

➞ **Dénoncer tout ce qui porte atteinte et autres entraves aux actions et activités des ONGs favorisant le jeu de la transparence démocratique au triple niveau citoyen – état – administration ; les recours étant, en cas de déficit judiciaire, tribunaux et autres compétences juridictionnelles nationales, l'instance mondiale de la Cour Pénale Internationale, suprême rempart contre l'impunité, au niveau national et local, triplement avéré par action, par omission ou par commission**.

C'est sur cette base que se situent les actions et les activités quotidiennes de la Ligue Camerounaise des Droits de l'Homme pour la défense des Libertés fondamentales et du pluralisme en partenariat avec les autres organisations et mouvements des défense des droits humains au quadruple plan national, régional, continental et international. **Telles sont notre pédagogie, notre méthodologie de l'action pour tous, partout, par tous.**

Pour la Ligue Camerounaise des Droits de l'Homme,
Président Fondateur,
Professeur Kapet de BANA,
Membre fondateur de l'Union Interafricaine des Droits de l'Homme.

Le 15 mars 2003.

N.B. En annexe, rappel pour mémoire : Lettre de la FIDH n° 486 du 14 avril 1993 :
http://africa.smol.org/docs/lcdh/lcdh_52.pdf

SECRETARIAT DE LA DELEGATION DU COMITE DIRECTEUR EN FRANCE
85, Boulevard Saint-Michel – 75005 PARIS – tél/fax : 01.43.25.80.50
site Internet : http://africa.smol.org mail : *africa@smol.org*

LA LETTRE DE LA FEDERATION INTERNATIONALE DES LIGUES DES DROITS DE L'HOMME concernant le communiqué de la L.C.D.H. sur les élections présidentielles truquées et ensanglantées d'octobre 1992 du 14 avril 1993 – n°486.

Elections anticipées, truquées, ensanglantées : un communiqué de la LIGUE CAMEROUNAISE DES DROITS DE L'HOMME.

La Ligue Camerounaise dénonce les résultats ensanglantés des fausses élections anticipées perpétuelles du régime tortionnaire de Monsieur Paul BIYA.

Le fameux front de l'opposition qui n'aura été autre chose qu'un ramassis d'éléments corrompus ayant aidé Paul BIYA ET AHIDJO ainsi que l'administration coloniale à torturer et à verser le sang de notre peuples, a une fois de plus conduit les populations aux urnes des fausses élections anticipées gagnées d'avance par des criminels au pouvoir néo-colonial.

Cette fameuse opposition a ainsi fait les jeu d'une fausse démocratie dans un Etat sans droit ni loi, en n'exigeant pas les garanties institutionnelles préalables pour un véritable changement démocratiquent transparent que n'ont cessé et ne cessent de réclamer les patriotes et le peuple camerounais fidèles aux idéaux des droits de l'Homme et des Libertés proclamés par les Nations Unies et l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA).

La Ligue Camerounaise des Droits de l'Homme demande instamment :

- à l'Union Interafricaine des Droits de l'Homme,
- à la Commission africaine des Droits de l'Homme de l'OUA,
- à la Fédération Internationale des Droits de l'Homme (FIDH),
- à la Commission des Droits de l'Homme des Nations Unies,
- à Amnesty International,

de tout mettre en œuvre pour enquêter sur les conditions de plusieurs morts pendant et après les élections présidentielles anticipées et truquées du 11 octobre 1992, d'évaluer les dégâts et préjudices causés aux victimes et leurs familles et d'exiger la levée immédiate du couvre-feu qui entrave dangereusement la liberté de circulation des populations à travers le territoire national.

Le changement démocratique au Cameroun passe incontournablement par la Conférence Nationale Souveraine réunissant tous les Camerounais de l'intérieur et les représentants de ceux vivant à l'étranger pour l'élaboration des institutions garantissant la transparence démocratique.

La Ligue Camerounaise des Droits de l'Homme profite du forum régional préparatoire à la Conférence Mondiale des Droits de l'Homme de Tunis pour réitérer son programme pour l'instauration d'un Etat de Droit pour la jouissance et l'exercice des libertés fondamentales.

Onze propositions pour le changement démocratique et l'avènement d'un Etat de Droit au CAMEROUN.

Il s'agit, dans un premier temps :

1) d'un rappel historique sur les valeurs fondamentales de la société camerounaise ;
2) de l'analyse de l'éclipse coloniale au Cameroun ;
3) de la lutte du peuple camerounais pour la liberté ;
4) de l'événement du néocolonialisme succédant au colonialisme, de la trahison de l'élite intellectuelle corrompue ;
5) de crimes commis par les régimes AHIDJO et BIYA de 1960 à nos jours ;
6) de la nécessité de changement démocratique ;
7) de la proclamation de la 3ème République pour l'avènement de l'Etat de Droit ;
8) de l'élaboration des institutions démocratiques garantes des libertés fondamentales des citoyens ;
9) de critères du choix des hommes dignes de la représentation nationale ;
10) de fondements spirituels ontologiques de la société réhabilitée ;
11) de l'instauration de l'idéologie :
    - de tolérance,
    - de l'amour de la liberté,
    - du droit à la vie,
    - de la réhabilitation des morts pour la Patrie.

http://africa.smol.org/docs/lcdh/lcdh_52.pdf